

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 1 / 15

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Coltogum® Colle de montage Power Elast**  
**UFI: MCC4-0X4S-9101-6G3N**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** Allchemet AG  
Werkstrasse 4  
6020 Emmenbrücke / SUISSE  
Téléphone +41 (0) 848 00 00 88  
Site internet www.allchemet.ch  
E-mail info@allchemet.ch

#### Secteur informatif

**Informations techniques** Technik +41 (0) 848 00 00 88 / info@allchemet.ch

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger** Aucun

**Mentions de danger** Aucun

**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.  
Contient: Triméthoxyvinylsilane, N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** Aucun

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 2 / 15

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
25,5 - < 27	phtalate de di-'isononyle' CAS: 28553-12-0, EINECS/ELINCS: 249-079-5, Reg-No.: 01-2119430798-28-XXXX
3,5 - < 4	Oxyde de titane (<10µm) CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, EU-INDEX: 022-006-002 GHS/CLP: Carc. 2: H351
0,89 - < 1	Triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7, EINECS/ELINCS: 220-449-8, EU-INDEX: 014-049-00-0, Reg-No.: 01-2119513215-52-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332 - Skin Sens. 1B: H317
0,89 - < 1	N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine CAS: 1760-24-3, EINECS/ELINCS: 217-164-6 GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
0,2 - < 0,25	Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9, EINECS/ELINCS: 258-207-9, Reg-No.: 01-2119537297-32-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411 - Repr. 2: H361f

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Ne pas enlever de force le produit solidifié sur la peau.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Appeler aussitôt un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
oxyde de carbone (CO)

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 3 / 15

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Stocker au sec.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 4 / 15

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

non applicable

**DNEL**

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,91 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 27,6 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,63 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,63 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,8 mg/m <sup>3</sup>
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,8 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,27 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 180 µg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 900 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 310 µg/m <sup>3</sup>

**PNEC**

Substance
phtalate de di-'isononyl', CAS: 28553-12-0
Ingestion (alimentaire), 150 mg/kg
Sol, 30 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Sédiment (Eau de mer), 0,15 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 1,5 mg/kg dw
Eau de mer, 40 µg/L
Sol, 0,06 mg/kg dw
Eau douce, 400 µg/L
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
Sol, 1,18 mg/kg soil dw (
Sédiment (Eau de mer), 590 µg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 5,9 mg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 mg/L
Eau de mer, 380 ng/L
Eau douce, 3,76 µg/L

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 5 / 15

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

### Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

### Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.  
0,3 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).  
0,4 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

### Protection corporelle

Non indispensable dans des conditions normales.

### Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas inhaler les vapeurs.  
Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

### Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.  
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

### Risques thermiques

Pas d'information disponible.

### Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 6 / 15

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	pâteux
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Pas d'information disponible.
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,49 - 1,53
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	80 000 - 140 000 cps
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact de l'air humide et l'humidité.

### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

Réagit au contact de l'air humide et l'humidité.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 7 / 15

### 10.5 Matières incompatibles

Eau

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 8 / 15

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, oral, rat, 2413 mg/kg (OECD 401)
phtalate de di-'isononyle', CAS: 28553-12-0
LD50, oral, rat, > 10000 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, oral, rat, 7120 mg/kg (OECD TG 401)
NOAEL, oral, rat, < 62,5 mg/kg (28 d) (OECD TG 422)
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg (OECD 425)
NOAEL, oral, rat, 3500 mg/kg/d (90d)

#### Toxicité dermale aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, dermique, rat, 2009 mg/kg (OECD 402)
phtalate de di-'isononyle', CAS: 28553-12-0
LD50, dermique, lapin, > 3160 mg/kg
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, dermique, lapin, 3259 mg/kg bw
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LD50, dermique, lapin, >5000 mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
phtalate de di-'isononyle', CAS: 28553-12-0
LC50, inhalatoire, rat, > 4,4 mg/l (4 h) (IRT) (Aerosol)
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, inhalatoire, rat, 16,8 mg/l (4 h) (OECD TG 403)
NOAEL, inhalatoire, rat, 0,058 mg/l (98 d)
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9



Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 9 / 15

LC50, inhalatoire, rat, 500 mg/m <sup>3</sup> , 4h
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
LC50, inhalatoire, rat, >6,8 mg/l/4h
NOAEC, inhalatoire, rat, 10 mg/m <sup>3</sup> (90d)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
Provoque des lésions oculaires graves.
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
œil, lapin, OECD 405, 24h, non irritant
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
œil, lapin, OECD 405, corrosif
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
non irritant
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
dermique, lapin, 24h, non irritant
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
dermique, lapin, OECD 404, non irritant
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Peut produire une réaction allergique.  
Méthode de calcul

Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
dermique, sensibilisant
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
dermique, sensibilisant
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
inhalatoire, non irritant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 10 / 15

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, oral, rat, 40 mg/kg bw/day (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
NOAEC, inhalatoire, rat, 605 mg/m <sup>3</sup> (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LOAEL, oral, rat, 29 mg/kg bw/day

#### Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
in vivo, négatif
in vitro, négatif
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
in vivo, négatif
in vitro, OECD 471, négatif
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
in vitro, OECD 476, négatif
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé

#### Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, oral, lapin, 75 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,
NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day (subchronic), aucun effet nocif observé, Effect on fertility,
NOAEC, inhalatoire, rat, 1730 mg/m <sup>3</sup> (subacute), aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
NOAEL, rat, 109 mg/kg bw/day
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé

#### Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
Harmonised classification: Carc. 2 H351

#### Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 11 / 15

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

Autres informations

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, CAS: 1760-24-3
LC50, (96h), Danio rerio, 597 mg/l (Lit.)
EC50, (48h), Daphnia magna, 81 mg/l (Lit.)
IC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 126 mg/l (Lit.)
phtalate de di-'isononyl', CAS: 28553-12-0
LC50, (96h), Brachidanio rerio, > 102 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, > 74 mg/l
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, > 88 mg/l
NOEC, (21d), Daphnia magna, > 101 mg/l (OECD 202)
NOEC, Oryzias latipes, 0,0185 - 0,0245 mg/g feed (284 d)
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 191 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 168,7 mg/l (92/69/EWG C.2)
EC50, Pseudokirchneriella subcapitata, 210 mg/l (7 d) (US-EPA)
EC10, Pseudomonas putida, 1000 mg/l (5 h)
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LC50, (96h), poisson, 4,4 mg/L
LC50, (48h), Invertebrates, 8,58 mg/L
EC50, (21d), Invertebrates, 960 - 1310 µg/L
EC50, (72h), Algae, 705 µg/L
IC50, (3h), Micro-organismes, 100 mg/L
LC0, (96h), poisson, 2,8 mg/L
NOEC, (48h), Invertebrates, 4 mg/L
NOEC, (21d), Invertebrates, 230 µg/L
LC100, (96h), poisson, 7,4 mg/L
EC10, (72h), Algae, 188 µg/L
LOEC, (21d), Invertebrates, 610 µg/L
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
LC50, (96h), Pimephales promelas, > 1000 mg/l
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 100 mg/l (OECD 203)
LC50, (48h), Daphnia magna, > 100 mg/l (OECD 202)
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 16 mg/l
NOEC, (28d), Bacteria, >100000 mg/kg (ASTM 1706)

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 12 / 15

## 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Pas d'information disponible.
<b>Biodégradabilité</b>	Le produit n'est pas biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Données écotoxicologiques ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

070217

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

<b>Transport routier vers ADR/RID</b>	Non applicable
<b>Transport fluvial (ADN)</b>	Non applicable
<b>Transport maritime selon IMDG</b>	Non applicable
<b>Transport aérien selon IATA</b>	Non applicable

Allchemet AG  
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 13 / 15

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 14 / 15

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)
<b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):</b>	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
<b>- VeVa Code</b>	080410 070217
<b>- VOC-part [%]</b>	0% 0% 0% 0%
<b>Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):</b>	Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable
<b>- Observer les restrictions d'emploi</b>	Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable
<b>- VOC (2010/75/CE)</b>	1,48 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H332 Nocif par inhalation.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 03.08.2022, Révision 01.08.2022

Version 02. Remplace la version: 01

Page 15 / 15

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 EL50 = Median effective loading  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 EmS = Emergency Schedules  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 IVIS = In vitro irritation score  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 LL50 = Median lethal loading  
 LQ = Limited Quantities  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

### Méthode de classification

### Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylendiamine

SECTION 2 ajouté: Triméthoxyvinylsilane

SECTION 3 ajouté: Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

SECTION 3 ajouté: Triméthoxyvinylsilane

SECTION 2 ajouté: EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Copyright: Chemiebüro®